

**CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal  
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale  
Elisabeth Baume-Schneider  
Cheffe Département fédéral de justice et  
police  
3003 Berne

*Document PDF et Word par courriel à:*  
[vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch](mailto:vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch)

Réf. : 23\_COU\_5310

Lausanne, le 4 octobre 2023

**Consultation sur la modification de l'ordonnance (OERE) concernant la rétention et le soutien financier de la Confédération aux cantons qui gèrent des centres de départ**

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat vaudois vous remercie d'abord de l'avoir invité à se prononcer dans le cadre de la consultation citée en titre.

Le Gouvernement vaudois relève que l'avant-projet de modifications de l'ordonnance du 11 août 1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE) fait suite à l'adoption le 16 décembre 2022 par le Parlement fédéral d'une modification de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI), à l'égard de laquelle il s'était montré favorable dans son courrier du 25 mars 2020.

Dès lors, il n'a pas de remarques particulières à formuler sur la modification proposée de l'OERE, dès lors que celle-ci précise un dispositif légal sur le principe duquel il s'est déjà déterminé.

En vous remerciant de l'attention portée à ce qui précède, le Conseil d'Etat vaudois vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de ses sentiments respectueux.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER a.i.



François Vodoz



CONSEIL D'ETAT

**Copies**

- OAE
- SPOP